MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :RUM

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Office Public de l'Habitat de Vitry-sur-Seine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Office Public de l'Habitat de Vitry-sur-Seine.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Données Locataires :

Contrat

Nom / Prénom du débiteur

Adresse/n° logt

Code Postal Ville

Pays

Numéro d'identification international du compte bancaire – **IBAN** (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque – **BIC** (Bank Identifier Code)

Informations Créancier :

F R | 4 5 | Z Z Z | 3 2 2 5 9 8
Identifiant

Office Public de l'Habitat de Vitry-sur-Seine
Nom

4, rue de Burnley
Adresse

9 4 4 0 0 Vitry-sur-Seine
Code Postal Ville

FRANCE
Pays

Mode de paiement :

☒ Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel / unique *Prélèvement tous les 10 du mois*

Signature(s) :

Fait à : Vitry-sur-Seine

Le : j j m m a a a a

Veuillez signer ci dessous :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :
Nom du tiers débiteur :

Adresse de retour :

Office Public de l'Habitat de Vitry-sur-Seine
4, rue de BURNLEY
94400 VITRY SUR SEINE

Accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),

Les informations contenues dans le présent document, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès de l'OPH de Vitry-sur-Seine.